

Services parlementaires du Grand Conseil
Postgasse 68
Case postale 562
3000 Berne 8
Téléphone +41 (0)31 633 75 81
Télécopie +41 (0)31 633 75 88
www.be.ch/gr



**Rapport de la Commission de justice
sur le budget 2021 et le plan intégré
mission-financement 2022-2024 des
autorités judiciaires et du Ministère pu-
blic**

Table des matières

1	Remarques liminaires	3
2	Méthode de travail de la Commission de justice	3
3	Budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022-2024 de la Justice : l'essentiel en bref.....	4
3.1	Compte de résultats.....	4
3.2	Compte des investissements	4
4	Priorités de la Commission de justice	5
4.1	Répercussions de la législation fédérale et de la jurisprudence du Tribunal fédéral.....	5
4.2	Charges de biens, services et marchandises et charges de personnel	5
5	Propositions de la Commission de justice au Grand Conseil.....	6

1 Remarques liminaires

Le budget 2021 et le plan intégré mission-financement 2022-2024 de la Justice (ci-après : BU 2021 / PIMF 2022-2024 de la Justice) présentent certains écarts par rapport aux prévisions de l'exercice précédent. La Justice a pu en expliquer les raisons de façon compréhensible à la Commission de justice (cf. ch. 4), ces écarts étant principalement dus à l'augmentation des charges de personnel et des charges de biens, services et marchandises. Les facteurs externes tels que les modifications de lois et les réformes fédérales ainsi que l'évolution de la jurisprudence du Tribunal fédéral – sur lesquelles les autorités judiciaires bernoises et le Ministère public n'ont que peu d'influence – jouent un rôle important dans la budgétisation. Il convient également de mentionner ici la crise due au coronavirus qui sévit actuellement. Pour l'heure, celle-ci ne transparaît pas de manière significative dans les chiffres du BU / PIMF de la Justice, car son ampleur ne peut à ce stade être mesurée. Cependant, elle aura assurément, dans un sens ou dans un autre, des conséquences – notamment sur le nombre d'affaires à traiter – pour la Justice.

La Commission de justice saisit l'occasion pour remercier la Direction de la magistrature et le Conseil-exécutif pour leur collaboration efficace, ouverte et transparente.

2 Méthode de travail de la Commission de justice

La Commission de justice exerce la haute surveillance sur le budget de la Justice (art. 38, al. 2 du règlement du Grand Conseil, RGC¹). La haute surveillance sur les finances du canton de Berne relève en revanche de la compétence de la Commission des finances (art. 36, al. 2 RGC). Selon l'article 36, alinéa 5 RGC, cette dernière coordonne avec la Commission de justice le traitement, le compte rendu et les propositions concernant le budget, le plan intégré mission-financement, les crédits supplémentaires, le rapport de gestion et les autres affaires financières des autorités judiciaires et du Ministère public pour ce qui est du calendrier et du fond.

Pour mener l'examen préliminaire, la Commission de justice s'est appuyée sur les documents relatifs au BU 2021 / PIMF 2022-2024 des autorités judiciaires et du Ministère public (variante de planification 3), sur des explications fournies oralement ainsi que sur le rapport du Conseil-exécutif. La majeure partie du travail a été effectuée par le bureau de la Commission de justice, dont les membres étaient les suivants : Jan Gnägi (président), Patrick Freudiger (vice-président), Antonio Bauen, Christine Gerber et Margrit Junker Burkhard.

Lors de la séance du 18 mai 2020, la Direction de la magistrature a fait le point sur le BU 2021 / PIMF 2022-2024 de la Justice avec le bureau de la Commission de justice. L'inspection de surveillance financière de la Commission de justice auprès de la Direction de la magistrature a été réalisée le 17 août 2020 dans un esprit constructif. La Direction de la magistrature a pris position sur le présent rapport le 9 septembre 2020, le Conseil-exécutif le 14 octobre 2020. Le rapport a été adopté en séance plénière de la commission le 21 octobre 2020.

¹ Règlement du Grand Conseil (RGC) du 4 juin 2013 ; RSB 151.211

3 Budget 2021 et plan intégré mission-financement 2022-2024 de la Justice : l'essentiel en bref

Dans le cadre de la haute surveillance qu'elle exerce sur le budget de la justice, la Commission de justice n'examine pas en détail le BU/PIMF, mais se concentre sur certains points qui se révèlent importants, en raison soit de leur portée financière soit de leur pertinence politique. C'est pourquoi elle ne juge pas utile de présenter les chiffres en détail dans son rapport. Les tableaux et les détails figurent dans le BU 2021 et le PIMF 2022-2024 de la Justice.

3.1 Compte de résultats

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Charges	-199 907 989	-216 492 286	-223 144 950	-224 547 337	-221 601 488	-221 507 345
Modification		-8,3%	-3,1%	-0,6%	1,3%	0,0%
Revenus	80 266 504	80 037 127	79 556 628	79 553 062	79 553 062	79 553 062
Modification		-0,3 %	-0,6 %	0,0%	0,0%	0,0%
Solde	-119 641 485	-136 455 159	-143 588 322	-144 994 275	-142 048 426	-141 954 283
Modification		-14,1 %	-5,2 %	-1,0 %	2,0 %	0,1 %

Le budget 2021 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 143,6 millions, ce qui représente une péjoration de CHF 23,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Les charges de biens, services et marchandises, amortissements compris, se sont détériorées de CHF 12,2 millions par rapport à l'exercice 2019. En comparaison avec le budget de 2020, le solde se péjore de CHF 3,7 millions, ce qui s'explique principalement par les divers projets TIC et par des pertes sur créances plus élevées avec un recours accru à l'assistance judiciaire. La Justice est en outre tenue de participer aux coûts de la réfection prévue de la préfecture de Berne.

L'évolution des revenus reste stable sur l'ensemble des années sous revue. Seules les charges de personnel augmentent légèrement.

3.2 Compte des investissements

	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	2022	2023	Plan financier 2024
Dépenses	-581 158	-530 000	-485 000	-390 000	-906 500	-393 000
Modification		8,8 %	8,5 %	19,6 %	-132,4 %	56,6 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-581 158	-530 000	-485 000	-390 000	-906 500	-393 000
Modification		8,8 %	8,5 %	19,6 %	-132,4 %	56,6 %

Par rapport au budget 2020, le compte des investissements 2021 fait état d'une légère diminution des coûts de KCHF 45. Les dépenses d'investissement prévues sont utilisées pour les applications spécialisées et les connexions d'interfaces au projet cantonal « Enterprise Resource Planning » (ERP), ainsi que pour l'installation de dispositifs de vidéoconférence dans les salles d'audience.

4 Priorités de la Commission de justice

4.1 Répercussions de la législation fédérale et de la jurisprudence du Tribunal fédéral

Lors de la visite de surveillance financière, la Direction de la magistrature a attiré l'attention de la Commission de justice sur diverses répercussions qu'ont eues des modifications ou réformes de la législation fédérale et des changements de la jurisprudence du Tribunal fédéral, mais aussi sur les différents défis que cela représente. En l'occurrence, les répercussions financières sont difficiles à évaluer. La Justice bernoise doit cependant s'attendre à des coûts supplémentaires. Il en va ainsi, en particulier, pour la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi et pour la législation en matière de prévoyance et d'entretien. La tendance montre que les modifications, qu'elles concernent la législation fédérale ou la jurisprudence du Tribunal fédéral, impliquent souvent des procédures plus complexes, ce qui entraîne une charge de travail supplémentaire. La Commission de justice gardera donc un œil sur l'évolution de la situation.

4.2 Charges de biens, services et marchandises et charges de personnel

Comme mentionné plus haut, les variations par rapport à la précédente planification sont dues en grande partie à la hausse des charges de biens, services et marchandises, et à celle des charges de personnel. La hausse des charges de biens, services et marchandises est entre autres liée au projet NeVo/Rialto, le nouveau système de gestion des affaires du Ministère public et de la Police cantonale, qui a encore pris un an de retard et devrait être introduit fin 2021². Viennent s'ajouter à cela des projets TIC qui généreront des coûts supplémentaires. La Commission de justice n'a pas de remarques particulières à faire à ce sujet. Compte tenu des importants défis que représente la transition numérique pour la Justice, elle continuera d'accorder une attention particulière à son domaine informatique global. Il a en outre fallu inscrire au budget des charges supplémentaires liées à la réfection complète de la préfecture de Berne. La Commission de justice a pris connaissance des explications en la matière.

La Direction de la magistrature a autorisé la création, à partir de 2021, de 4,5 postes à durée indéterminée au total pour assumer la charge de travail qui s'accroît dans les juridictions civile et pénale. Quatre postes à durée déterminée jusqu'à fin 2021 seront en outre transformés en postes à durée indéterminée. La Commission de justice espère ainsi que la situation en matière de personnel s'améliorera significativement dans les juridictions civile et pénale.

² Voir également à ce propos la documentation relative au troisième crédit complémentaire au crédit d'engagement NeVo/Rialto (ACE 873/2020). Ce crédit complémentaire devra également être soumis à l'approbation du Grand Conseil lors de la session d'hiver 2020. Son examen préalable incombe à la Commission des finances, comme l'a expliqué la Commission de justice dans un corapport.

5 Propositions de la Commission de justice au Grand Conseil

La Commission de justice, en sa qualité de commission consultative et en application de l'article 76, lettre a, et de l'article 75 ConstC³ formule les propositions suivantes à l'adresse du Grand Conseil :

- approbation du budget 2021 de la Justice ;
- approbation du plan intégré mission-financement 2022-2024 de la Justice.

Berne, le 21 octobre 2020

Au nom de la Commission de justice

Le président
Jan Gnägi

La secrétaire
Hannah Kauz

³ Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1)